

Projet d'aménagement d'une prise d'eau pour le secteur de Sainte-Foy

Liste des requérants

La corporation de Plage St-Laurent

Les résidants de la Plage St-Laurent

Les amis de la vallée du Saint-Laurent

CORPORATION DE PLAGE ST-LAURENT

301, Chemin de la Plage St-Laurent
St-Augustin de Desmaures, Qc G3A 2X5

LETTRE RECOMMANDÉE

Cap Rouge, le 21 octobre

Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30 étage
Québec G1R 5V7

Sujet: Construction d'une nouvelle prise d'eau pour la Ville de Québec près du Chemin de la Plage Saint-Laurent

Monsieur le Ministre,

La Corporation de Plage St-Laurent est propriétaire de la partie privée du Chemin de la Plage St-Laurent et du terrain (lot:1 408 324) situé dans la falaise en borbure du chemin et à proximité du poste de pompage. Le chemin dessert une centaine de familles et est quotidiennement utilisé par des non-résidents: automobilistes, cyclistes, piétons...

Nous avons assisté le 12 octobre dernier à la séance d'information organisée par le BAPE. Nous comprenons le besoin de la Ville de Québec d'augmenter son apport en eau potable. Toutefois, la méthode qui semble privilégiée, soit celle en tranchée, fait appel à des techniques de dynamitage. Nous croyons, advenant ce choix, que les travaux risquent d'engendrer des conséquences sur les propriétés de la Corporation et d'engager notre responsabilité et des frais importants.

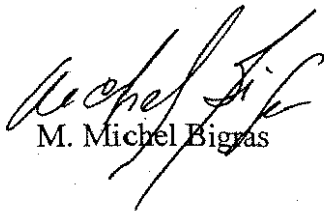
C'est pourquoi, nous vous demandons une audience publique ou une médiation. Les motifs de nos appréhensions sont les suivants:

- Les mesures pour protéger le chemin et les personnes qui y circulent nous semblent insuffisantes ou peu réalistes,
- En cas d'incidents et d'impacts pendant les travaux, l'attribution de la responsabilité est peu ou pas prévue dans l'étude.

- Les impacts sur la falaise se seront pas nécessairement visibles dans l'immédiat. Aucune mesure n'est envisagée pour compenser pour les dommages qui pourraient survenir à moyen terme après les travaux.


Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre entière collaboration à ce sujet,

Le Président,



M. Michel Bigras

Le Vice-Président,



M..Louis Gauvin

Cap Rouge, Qc,

LETTRE RECOMMANDÉE

Le 24 octobre 2005

Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec Qc G1R 5V7

Objet : Nouvelle prise d'eau de Ste Foy/demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, sommes résidents de la Plage St-Laurent à Cap-Rouge. Nos propriétés, sises entre les numéros civiques _____ inclusivement, sont visées par le projet cité en rubrique. De plus, cinq propriétaires font l'objet d'une demande de servitude de la part de la Ville de Québec.

Suite à la séance d'information du BAPE tenue le 12 octobre 2005, nous vous demandons une audience publique (tout en étant ouverts à la médiation) parce que le projet dans sa forme actuelle compromet la santé et la sécurité de nos familles, ainsi que l'intégrité de notre environnement et de nos propriétés.

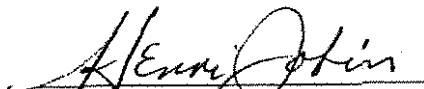
Plus particulièrement, mais sans limiter la portée de ce qui précède, nous vous exposons les motifs de notre demande :

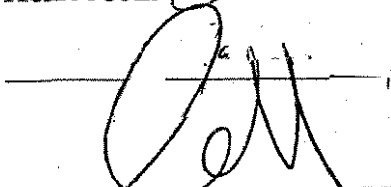
- Le dynamitage entraîne des impacts matériels, environnementaux et sanitaires plus importants que prévus dans l'étude.
- La falaise est d'une composition géologique tellement fragile qu'elle supporterait difficilement l'impact du dynamitage à répétition.
- La qualité et la quantité d'eau potable des puits artésiens risquent d'être fortement altérées.

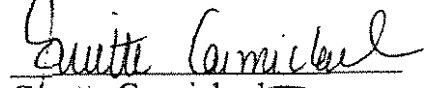
La sécurité et la santé des citoyens et des visiteurs sont menacées par les conséquences sur l'intégrité de l'environnement immédiat associées au dynamitage répétitif.


Pour toute communication ultérieure, veuillez vous adresser à Yvon Bédard dont les coordonnées sont à la page suivante.


Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.


Henri Jobin

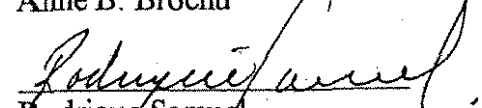

Robert Tardif

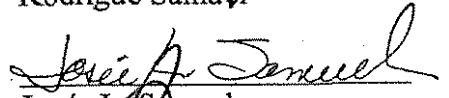

Ginette Carmichael

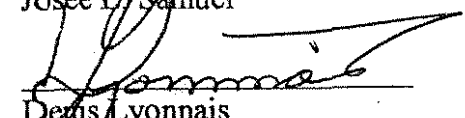

Michel Fortier

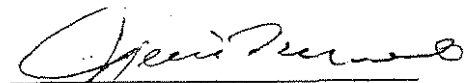

André Boiteau

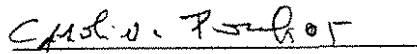

Anne B. Brochu

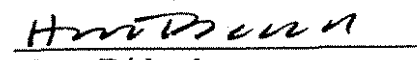

Rodrigue Samuel


Josée L. Samuel


Denis Lyonnais


Pierre Turmel


Caroline Pouliot


Yvon Bédard


Charlotte Frenette Bédard

les amis de **la vallée du**
Saint. **Laurent**

Le 27 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Projet d'aménagement de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy par la
Ville de Québec – Demande d'audience publique**

Monsieur le Ministre,

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) est un organisme à but non lucratif voué à la mise en valeur du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent. Les AVSL sont impliqués dans des dossiers ayant trait à des questions tant environnementales que sociales, économiques, esthétiques ou historiques. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet cité en titre et nous avons participé à la session d'information tenue le 12 octobre.

Les AVSL sont particulièrement préoccupés par l'impact des travaux sur le fleuve et le rivage, notamment le creusage avec dynamitage, envisagé comme une des possibilités, d'une large et longue tranchée dans le lit du fleuve à partir de la rive. Les effets de pareil creusage sur le lit du fleuve, le milieu aquatique, les habitats, la faune et la qualité de vie des riverains sont susceptibles d'être importants. Ils sont à éviter dans la plus grande mesure possible.

Or le promoteur lui-même fait état d'une autre possibilité, considérée comme réalisable malgré certains problèmes possibles, et à coûts comparables : un forage directionnel, option de nature à générer de loin moins d'impacts sur le milieu fluvial et riverain.

Les AVSL souhaitent fortement que l'option retenue soit celle du forage directionnel. Ils conviennent que cela demande éventuellement une analyse plus approfondie. Afin que celle-ci puisse être faite, et cela par une instance à la fois compétente, neutre et objective ainsi que vouée, par mandat, à la défense et à la promotion de l'intérêt public, les Amis de la vallée du Saint-Laurent demandent la tenue d'une audience publique du BAPE sur le projet d'aménagement de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy par la Ville de Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Stainier, président

c.c. membres du conseil d'administration